

Badische Landesbibliothek Karlsruhe

Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe

**Protocole de la Commission Centrale pour la Navigation
du Rhin. 1833-1869**

1837

6 (11.7.1837)

1837.

Session de Juillet

PROTÉCÔLE.

N^o VI.

de la Commission Centrale pour la navigation du Rhin.

En présence de M. M. les Commissaires suivans.
Pour Bade, de M^r le Baron d'Andlau
„ Bavière, „ M^r de Nau.
„ France, „ Engelhardt.
„ Hesse, „ Verdier.
„ Nassau, „ M^r le Baron de Zwierlein.
„ les Pays-Bas, „ M^r Ruhr.
„ la Prusse, „ Westphal. President.

Mayence le 11 Juillet 1837.

Modification de
l'Art. 35 de la convention.

§. I.

Reproduction faite des protocoles N^o 11 de la Session de Juillet et N^o 8 de celle de Novembre dernier, tous les Commissaires ont déclaré l'assentiment de leurs Cours à la proposition contenue au N^o 8, d'ajouter à l'alinéa 2 de l'Art. 35 de la convention et du règlement du 31 Mars 1831 l'addition suivante :

Il est toute fois loisible aux Gouvernements respectifs des Etats riverains de remplacer la disposition pénale, qui précède, par une amende de 3 à 30 francs, dont les juges des droits de navigation auront à faire l'application, en égard aux circonstances atténuantes ou aggravantes de chaque contravention."

§. II.

Les Commissaires se chargent de se communiquer réciproquement le choix que leurs Gouvernemens auront fait entre les deux alternatives.

/ Sig: / d'Andlau, de Nau, Engelhardt, Verdier,
de Zwierlein, Ruhr, Westphal.

Pour expédition conforme
Le President de la Commission-Centrale.

J. C. Müller
J. H. O.